

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 04 - 10

Séance du 13 avril 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt et un, le treize avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**DONATION
A LA COMMUNE
AU PROFIT
DU CENTRE D'ART
SEBASTIEN**

**MADAME
GERTRUD VARAILHON**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Alain BERARD (procuration à Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Madame Pascale GUIROU

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210410-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la donation faite à la Commune par Madame Gertrud VARAILHON, bijoutière et plasticienne, d'un panneau constitué d'aiguilles de pin traitées, teintées et enfilées dans une moustiquaire, recto-verso - Dimensions 180 x 90 cm - Intitulée « *Pelisse aiguilles de pin vert* », pour une valeur estimée à 2 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède

Décide d'accepter la donation faite à la Commune par Madame Gertrud VARAILHON, bijoutière et plasticienne, d'un panneau constitué d'aiguilles de pin traitées, teintées et enfilées dans une moustiquaire, recto-verso – Dimensions 180 x 90 cm - Intitulée « *Pelisse aiguilles de pin vert* », pour une valeur estimée à 2 500 €.

Autorise le Maire à signer l'acte authentique correspondant, formalisant ladite donation.



Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210410-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021